



Espace de Vie Sociale

Règlement des activités 2026-2027

Animation Expression Jeunes est une association créée en 2007. A ce titre, toute participation aux activités est soumise à l'adhésion.

Adhérer à une association, c'est soutenir son projet au profil du collectif et ses valeurs. C'est avoir le droit de porter sa voix à l'Assemblée générale annuelle, mais aussi à contribuer activement à la vie de l'association, en prenant part au Conseil d'administration, au Comité de Pilotage Projet Social ou aux différents Comités techniques. Devenir adhérent, c'est avoir la possibilité de contribuer à la vie de l'Espace de Vie Sociale.

Adhésion – 3 possibilités

individuelle : 10 €

familiale (responsables légaux et mineurs) : 25 €

structure : 20 €

Valable du 1er septembre au 31 août.

Bulletin d'adhésion à remplir, téléchargeable sur notre site internet ou imprimé à l'AEJ.

Elle est obligatoire pour toutes activités sur inscription et pour les emprunts.

Responsabilités

Dans le cadre des activités de La Cabane et des activités du secteur Jeunes Salle Duo, l'accueil des mineurs est placé sous la responsabilité du directeur et de son équipe pédagogique, dès leur arrivée et jusqu'à leur départ. Les conditions d'accueil sont soumises à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs.

Pour la ludothèque Casajeux : toute personne mineure autorisée à la fréquenter seule ou accompagnée, reste sous la responsabilité de ses représentants légaux. Les dommages corporels ou matériels causés seront imputables à la personne/famille impliquée.

Une autorisation ou engagement parental sera nécessaire pour :

- . la présence d'un mineur non accompagné par ses représentants légaux au sein de la ludothèque
- . le départ temporaire ou anticipé de l'ALSH pour toutes raisons acceptées par la direction
- . le départ définitif de l'ALSH ou du secteur jeunes seul ou accompagné par une tierce personne.

Assurance

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile. Si la responsabilité de la structure est engagée, une déclaration d'accident peut être réalisée dans les 48h. Néanmoins, il est obligatoire que tous les membres d'une famille, fréquentant une activité au sein de l'association, soient également assurés en responsabilité civile.

Droit à l'image

L'association est susceptible d'utiliser des images en situation pour agrémenter ses supports de communication. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur l'une d'entre elles, prévenez-nous, nous la supprimerons.

Règlement Général sur la Protection des Données

Pour le bon fonctionnement de l'accueil, nous sommes dans l'obligation de collecter des informations vous concernant. L'acceptation de ce document vaut autorisation à traiter vos informations personnelles. Si vous souhaitez visualiser, rectifier ou récupérer vos données, une procédure vous sera proposée. L'association AEJ s'engage à sécuriser l'ensemble des informations collectées et stockées.

Responsable : le directeur de l'association.

Règles de vie et affaires personnelles

Activités de La Cabane & Secteur jeunes Salle Duo : L'équipe pédagogique, en concertation avec les enfants, définissent des règles de vie collective. Les affaires personnelles de chaque enfant ne sont pas sous la responsabilité de l'équipe. Nous vous suggérons d'éviter les objets et vêtements de valeur.



LA CABANE

Accueil de loisirs

Contact

Amélie CERCEAU - Directrice
secretariat@aej-crossey.fr
Portail familles : aej.portail-familles.app
06 69 77 33 23

Ouvert les mercredis et vacances scolaires, sauf jours fériés et semaine entre Noël et Nouvel An.

Admission & accessibilité

Tous les enfants à partir de leur premier jour de scolarisation jusqu'à 17 ans, quelque soit leur profil, dans la limite des places disponibles. Afin de permettre l'inclusion de tous les enfants, la directrice de l'accueil de loisirs propose un accompagnement des besoins spécifiques, quels qu'ils soient (AEEH ou non), avec pour objectif de contribuer au bien-être des enfants. L'équipe d'animation s'engage à rendre accessible les activités à tous les enfants en adaptant sa pédagogie et les modalités d'accueil.

Pour rencontrer la directrice : secretariat@aej-crossey.fr ; 06 69 77 33 23

Fonctionnement

- > Mercredis 3-11 ans : 5 options
- matin avec ou sans repas
- après-midi avec ou sans repas
- journée complète

L'enfant est autorisé à s'absenter précocément ou temporairement pour se rendre à une activité hors AEJ. Pour cela, le parent devra remplir une autorisation ou engagement parental.

Les départs et arrivées sont autorisées 7h30 à 9h30, de 11h30 à 12h15, de 12h45 à 13h30 et de 16h30 à 18h, sauf dans le cas d'un partenariat avec une autre association ou situation exceptionnelle. Dans la mesure du possible, prévenir au plus tôt la direction.

> Mercredis 11-17 ans : 12h30-18h

> Vacances scolaires : 8h à 18h

Forfait de 2 journées minimums par semaine / Forfait de 3 à 5 journées pour les séjours / Pas de 1/2 journée

Déroulé de la journée et programmation

Le programme est réalisé selon le projet pédagogique de l'équipe d'animation, dont les objectifs sont en cohérence avec le projet éducatif de la structure (documents téléchargeables sur aej-crossey.fr). Ce programme est susceptible d'être modifié en cas d'aléas.

Accueil des familles : jusqu'à 9h30 (matin) & à partir de 16h30 (soir). Sur demande, la sortie peut être autorisée avant.

Restauration : le coût facturé comprend l'encas du matin, le repas du midi ainsi que le goûter. Les goûters proposés sont confectionnés périodiquement par les enfants. Les repas sont livrés par un traiteur. La mise en chauffe et le service sont assurés par l'équipe d'animateurs.

Santé

Pour tous les enfants fréquentant la structure sans la présence de leurs représentants légaux

. Tous les éléments nécessaires au bien être et la santé de votre enfant doivent nous être communiqués à travers la fiche de liaison, strictement confidentielles.

. Pour tout traitement médical, nous fournir les médicaments marqués au nom de l'enfant, dans leur emballage d'origine et avec la notice, SANS OUBLIER L'ORDONNANCE correspondante.

. Si l'état de santé de votre enfant durant l'accueil nécessite des soins, nous vous contacterons dans les plus brefs délais, et nous engagerons toutes les procédures immédiates pour son rétablissement. A l'issue des soins, nous vous remettons un relevé des frais engagés par l'association qui devons nous être remboursés.

. L'accueil s'en tient aux évictions imposés par le cadre médical.

. Si nécessaire, et à la demande des parents, nous pouvons mettre en place un projet d'accueil individualisé.

A savoir, nous ne sommes pas en mesure d'assurer un accueil adéquat pour les enfants n'ayant pas encore acquis la propreté. Nous invitons leurs parents à se rapprocher des structures Petite enfance ou assistantes maternelles pour leur prodiguer le meilleur des accueils.



Inscriptions & Facturation

L'inscription à l'accueil de loisirs se passe en 2 phases :

- Phase 1 : se rendre au secrétariat de l'association pour constituer un dossier OU le mettre à jour
- Phase 2 : réaliser et gérer ses inscriptions via un portail famille grâce aux identifiants obtenus lors de la constitution du dossier <https://aej.portail-familles.app/>

Ouverture des inscriptions : environ 1 mois avant le début de chaque période de vacances / pour les mercredis, ouverture mi-juillet, avec 4 places supplémentaires ouvertes aux inscriptions chaque mois.

Absences ou annulations non justifiées par un certificat médical : une inscription peut être annulée, directement sur le portail famille, si les délais suivants sont respectés

- dimanche soir précédent pour les mercredis
- samedi J-8 pour toute la période de petite vacances
- 20 juin pour le mois de juillet
- 20 juillet pour le mois d'août.

En dehors de ces délais et au-delà de ce quota, toute absence ou annulation sera facturée.

Sur justificatif médical, seuls les repas non annulables (48h avant) seront facturés.

Priorisation : Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Les habitants venant d'autres communes que Saint Etienne de Crossey, Saint Aupre et Saint Nicolas de Macherin ne peuvent faire une demande d'inscription qu'une semaine avant le début des petites vacances (ouverture le vendredi J-9) et mi-juin.

Tarifs 2026-2027

Facturation : les factures sont envoyées par mois pour les mercredis, par période pour les vacances. Vous pouvez régler : par virement, par chèque, espèces, ANCV, carte Tattoo, CB : à déposer/à régler au secrétariat ou dans une de nos boîtes aux lettres (mairie de St Etienne de Crossey ou à l'entrée de l'AEJ). Le dépôt est sous votre responsabilité, par CESU, par prélèvement bancaire. La définition et la mise à jour des QF des adhérents sont effectuées par l'association à chaque inscription puis au début de chaque année civile, via une procédure conventionnée par la CAF. Toutes modifications en cours d'année doivent être justifiées par l'adhérent. Sans justification le tarif le plus haut sera appliquée.

Voir Grille tarifaire en annexe

Tarif « Loc » : enfants habitant les trois communes partenaires (Saint Etienne de Crossey, Saint Aupre ou Saint Nicolas de Macherin)

Tarif « Ext » : enfants habitant hors des trois communes partenaires

Ateliers découverte

Contact

Eloïse JEAN - Directrice adjointe
secretariat@aej-crossey.fr
Portail familles : aej.portail-familles.app
06 69 77 33 23

Admission : tous les enfants de la moyenne section au CM2 (mais variable selon les activités)

Fonctionnement et activités :

- . 5 à 6 séances par période
- . 16h30 ou 16h45 à 18h à Saint Etienne de Crossey (AEJ ou gymnase)
- . Programme d'activités : planning périodique disponible sur notre site et sur l'application

Inscriptions & facturation : par période

Ouverture inscriptions : le mardi de la rentrée ou les mardis qui précèdent les vacances pour les périodes suivantes

Absences ou annulations : pas de remboursement de séance sauf annulation par l'animateur / 1 séance d'essai

Déplacement : possibilités de récupérer les enfants aux écoles de Saint Etienne de Crossey, Saint Aupre et Saint Nicolas de Macherin, à partir de 2 enfants. Priorisation : ordre d'arrivée / liste d'attente / selon inscriptions passées & nombre d'activités sur une même période

Tarifs en annexe sur la grille tarifaire 2026-2027.



SALLE DUO

Accueil jeunes

Contact

Alexis CHAMBON et Alexis RABATEL
06 58 50 66 78
secteurjeunes@aej-crossey.fr

Admission & accessibilité

Tous les collégiens et lycéens jusqu'à 17 ans sont accueillis dans la limite des places disponibles. Afin de permettre l'inclusion de tous les enfants, l'animateur Jeunesse propose un accompagnement des besoins spécifiques, quels qu'ils soient (AEEH ou non), avec pour objectif de contribuer au bien-être des jeunes. L'équipe d'animation s'engage à rendre accessible les activités à tous les jeunes en adaptant sa pédagogie et les modalités d'accueil.

Fonctionnement & activités en accueil libre

Semaines scolaires : mercredi de 14h à 16h et vendredi ou samedi sur programme.

A noter, un accueil est proposé pour les collégiens, les mercredis de 12h30 à 18h, dans le cadre de l'accueil de loisirs (voir plus haut).

Des temps complémentaires peuvent être programmés suivant les projets.

Semaines vacances scolaires : en journée ou en soirée, hors week-end, selon la programmation et les attentes des jeunes. Hormis les goûters, la restauration n'est pas assurée par l'association AEJ. L'association n'est plus responsable des jeunes hors de ces créneaux.

Inscriptions

. Cotisation complémentaire à l'adhésion de 15€ pour une année scolaire.

. L'inscription est validée lorsque le dossier est à jour : fiche de liaison annuelle avec pièces complémentaires obligatoires à la création du dossier.



CASAJEUX

Ludothèque

Contact

Nicolas WONG - Ludothécaire
ludotheque-casajeux.fr
07 84 50 52 87
casajeux@aej-crossey.fr

La ludothèque est un lieu de vie, qui s'adresse à tous, pour jouer en famille ou entre amis. Des centaines de jeux et jouets sont à votre disposition. Cependant, ce n'est pas une garderie. Le personnel de la ludothèque et ses bénévoles sont là pour vous accompagner et vous conseiller, non pour surveiller.

Accès libre aux adhérents pour tous sur les temps d'ouverture. Un accès libre peut être octroyé aux non-adhérents, dans un objectif de découverte de l'équipement.

Fonctionnement

P'tite Ludo : mercredi de 9h30 à 12h

Soirée Ludo : un vendredi par mois à partir de 19h sur programme

Les mineurs moins de 16 ans doivent être accompagnés.

Possibilité de soirées thématiques

Family Ludo : samedi de 9h30-13h / 13h30-17h30

Tarifs emprunts de jeux

	Habitants de St Aupre, St Etienne de Crossey et St Nicolas de Macherin
Carte d'emprunt 5 jeux	10 €
Carte d'emprunt 10 jeux	20 €
Jeux en bois	50 € / caution de 200€
Minigolf	50 € les deux sets de jeux / caution de 200 €
Casino	50 € le matériel (roulette, tapis de jeux, jetons...) / caution de 200 €

• En cas de retard : toute quinzaine entamée est due & 50€ par jour de retard pour les jeux en bois.

• En cas de perte (partielle ou totale) ou de détérioration : à votre charge de retrouver les pièces perdues équivalentes ou de racheter le jeu dans son intégralité.

Prestations

• Anniversaire à ludothèque (samedi de 14h à 17h, 8 enfants max, sur réservation) : 120 €

• Autres prestations possibles : sur devis.

Les animaux ne sont pas acceptés. La nourriture et les boissons pourront être consommées seulement dans un espace dédié.

Les usagers de la ludothèque acceptent de respecter les règles usuelles de la vie en collectivité, l'ordre établi des jeux et jouets, vérifient le contenu d'un jeu après usage et le remettent à sa place. Chacun est responsable de la bonne tenue des locaux, et doit faire en sorte que les espaces de jeux restent agréables pour tous. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'association se réserve le droit d'interdire l'usage de la ludothèque.

Le Coin des habitants

Contact

Célia LEVEQUE - Coordinatrice EVS
06 49 34 64 11
evs@aej-crossey.fr

L'association porte, en tant qu'Espace de Vie Sociale, des actions sur le territoire de la Haute Morge, en accord avec son projet social et dans une démarche d'implication citoyenne. Ces actions ont pour but de contribuer à l'animation de la vie locale et accessible au plus grand nombre.

Cotisation des clubs : voir grille tarifaire 2026-2027. Cette cotisation permet d'allouer un budget aux activités portées par le club. Une participation est demandée sur les sorties familles, avec un tarif modulé en fonction du Quotient familial.

